

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 05 mars 2025 nommant le jury du troisième concours du CAPLP, section biotechnologies, option santé environnement à la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : est nommée pour l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

Mme Valérie PIERNAS  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie d'AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

